

Commune de



MIZOËN

38142

Tél / Fax 04 76 80 11 39
mairie.mizoen@orange.fr

**SACO
CONVENTION
D'EXPLOITATION
COMMUNALE
L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Acte n° 2017/19

L'an deux mil dix-sept, le dix mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2017

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, PINATEL François, VIN Daniel ;

ABSENTS : SEVERAC Pascal ;

Secrétaire de séance : Monsieur BERARD Guy.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune assure pour le compte de la Régie d'Assainissement Collectif du SACO, l'exploitation de l'assainissement collectif sur le territoire communal. Ainsi, ce sont les employés du service technique qui interviennent en première intervention sur le réseau. Cette disposition a été actée par la signature d'une convention en date du 28 décembre 2012 approuvée par délibération en date du 23 novembre 2012.

La convention étant arrivée à terme, il y a lieu de la renouveler. Ainsi, en compensation des interventions réalisées par le service technique communal, la RAC SACO reversera annuellement à la Commune de Mizoën la somme de 2€/ml, sachant que la Commune de Mizoën est équipée d'un réseau de 3 250 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition du Maire,

APPROUVE la convention d'exploitation communale de l'assainissement collectif,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

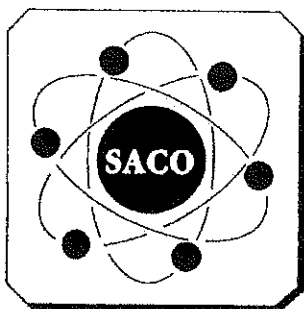
Le Maire,
Bernard MICHEL



Certifié exécutoire compte tenu
de son dépôt en Préfecture

Envoyé en préfecture le 13/03/2017
Reçu en préfecture le 13/03/2017
Affiché le
ID : 038-213802374-20170310-DEL_2017_19-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE



L'OISANS AUX 6 VALLEES

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DU CANTON DE L'OISANS

Régie d'Assainissement Collectif

CONVENTION D'EXPLOITATION COMMUNALE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Régie Intercommunale d'Assainissement collectif de l'Oisans représentée par son Président, André SALVETTI, dûment habilité par délibération du Conseil Syndical en date du 29 Avril 2014 et dénommée ci-après « la Régie », d'une part,

Et

La Commune de Mizoen, représentée par son Maire, Bernard MICHEL, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du _____ et dénommée ci-après « la Commune »,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La mairie de Mizoen assurera, pour le compte de la Régie d'Assainissement Collectif du SACO, l'exploitation de l'assainissement collectif défini sur le cahier des charges annexé.

Article 2 : Rémunération forfaitaire

- 2 € / ml de réseau
- 5000 € par STEP

Article 6 : Modalité de paiement

Chaque année, la commune de Mizoen établira une facture au nom de la Régie d'assainissement Collectif du SACO.

Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Envoyé en préfecture le 13/03/2017
Regu en préfecture le 13/03/2017
Affiché le
SACO
ID : 038-213802374-20170310-DEL_2017_19-DE

Article 7 : Validité – Résiliation

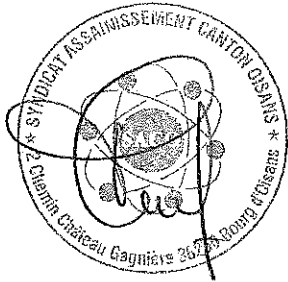
La présente convention prend effet à compter du 01 Avril 2016. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2016 et est renouvelable annuellement par tacite reconduction.

- Fait en trois exemplaires, à Bourg d'Oisans le

Le Maire s'engage à faire parvenir au SACO chaque trimestre et si besoin à sa demande un bilan des travaux, branchements et entretiens réalisés par le personnel communal.

Le Président,
André SALVETTI

Monsieur le Maire,



Toute la correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président

SACO – Place de l'église – BP 50 – 38520 BOURG D'OISANS

Siret : 25380369600017 – APE : 410 Z

Tel : 04.76.11.01.09 / Fax : 04.76.11.01.65

Envoyé en préfecture le 13/03/2017
Regu en préfecture le 13/03/2017
Affiché le
SACO
ID : 838-213802374-20170310-DEL_2017_19-DE